L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : 72 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS
MERCREDI, 30 NOVEMBRE 1892

THEATRE DE L'OPERA.

La représentation de l'Opéra, l'une des bonnes de la saison est certainement la meilleure exécution du *Trouvère* que nous ait donnée la troupe actuelle.

Nous n'entreprendrons certainement point d'entrer dans les détails au sujet des air mes qui s'avancent d'en faire encore le succès et dont nous avons déjà parlé.

Néanmoins nous ne pouvons nous défendre de citer M. Raynaud qui a chanté avec goût, avec style et en faisant emploi, avec charme, de deux registres, l'air si plein de mélancolie et de tendresse : *O ciel que sen s'ipoir*.

A la salle des démonstrations demi-teintes qu'il a opposées là ses vigueurs de polytrine, il s'était avec une grande justesse, une grande plénitude de sons le fameux allegro : *Supplice infame!* qui a été bissé, bien entendu.

Avec le ténor c'était Mme Lemaire-Schweyer qui n'a jamais dit avec autant de sentiment vrai, autant de drame, dans le chant et le jeu, l'air tant scénique dans lequel se fondent le *miserere* et la phrase tout éplorée de Manrique : *Ma tendre, adieu!*

Mme Deron était une femme d'une éducation distinguée et la distinction était aussi dans sa nature même.

Après avoir entendu par de fortes études et de brillants examens tous les diplômes qu'elle ambitionnait avant de se lancer dans l'enseignement—une véritable vocation chez elle—elle quitta la France et fonda à la Nouvelle-Orléans, l'Institut St-Louis qui, durant une période de vingt années, tout au moins, fut toujours citée au premier rang des maisons d'éducation du Sud et des Etats-Unis.

Vite la confiance vint à l'administratrice, au professeur dont la compétence était manifeste et l'on peut avancer, sans crainte d'être contredit, que pendant sa carrière si active en Louisiane Mme Deron y éleva des générations de jeunes filles qui plus tard, comme femmes, firent leur marque en notre société.

Il y a, et nous ne nous trompons, quelques années que Mme Deron, assez fortement éprouvée par un long labeur quitta la Nouvelle-Orléans, afin d'aller prendre du repos et refaire sa santé au pays natal.

Mais cette longue suite d'années n'a point amoindri l'oubli de son éminente personnalité, et, nous le répétons, bien des regrets à la digne femme qui sut remplir si dignement sa mission lui bat.

Mariage.

On annonce le prochain mariage de Mlle Clara Trisconi à M. Frank J. Roder.

La bénédiction nuptiale sera donnée le mardi, 6 décembre, à 4 heures, en la Cathédrale St-Louis.

La fiancée est fille de notre ami M. John Trisconi, l'un des membres les plus honorables de la colonie italienne ; l'un des citoyens les plus intelligents, les plus industrieux, les plus pratiques de notre commerce.

Le futur, fils d'un négociant, ex-membre de la Chambre des Représentants, qui compte depuis longtemps parmi les hommes d'affaires les plus considérés de la Louisiane, est entouré de l'estime de tous ceux qui le connaissent.

Donc toutes les conditions de bonheur sont dans cette union et nous sommes heureux d'envoyer nos meilleurs souhaits aux deux futurs.

A la suite de la cérémonie nuptiale il y aura réception à la résidence de la famille de la mariée, Mme et M. John Trisconi, rue St-Claude, 325, de cinq à sept heures.

Un jour pour les Pauvres.

Une lettre de Mlle F. Bernard, secrétaire de la Société de Saint-Vincent de Paul, de la paroisse St-Augustin, est aimable correspondante que nous avons déjà le plaisir de connaître, nous informe qu'une fête de charité se prépare qui, si elle aura lieu samedi prochain 3 décembre, en la salle de l'Union Française, rue des Remparts.

Nous nous serions empressé d'en communiquer le programme à nos lecteurs, mais aucune donnée ne nous est transmise à cet égard.

Heureuses nous sommes parfaitement renseigné en cela. Chez les dames et jeunes filles dont nous connaissons le Finistérpère, la distinction du goût est à la hauteur de la bonté du cœur. Donc nous avons la certitude, basée sur de nombreux précédents, que les choses seront excellemment faites et que le mess littéraire, musical ou artistique qui occupera les heures de leur matinée aura son bon prix.

Il importe que ce pieux projet réussite en une recette sérieuse ; elle prouvera que jour la déplorable légère de la misère et si le sentiment charitable ne rendait pas ingénieuses les diverses associations charitables dont la Nouvelle-Orléans peut s'enorgueillir, Dieu sait quels ministres désœuvrements se multiplieraient ici.

La Matinée de samedi se prolongera en soirée, et nous espérons que, secondant les efforts des initiatrices, des organisatrices du concert, le premier chacun fera son devoir dans les limites de tous ceux qui le connaissent.

Donc toutes les conditions de bonheur sont dans cette union et nous sommes heureux d'envoyer nos meilleurs souhaits aux deux futurs.

— Mme Rodolphe Raimondy, A. Amant et E. Calogne nous apprennent que l'audition de la Messe de Cenesne et des divers morceaux de chants et jeux, dimanche dernier, à l'Eglise de l'Annonciation, a été fort réussie.

Somme amené pour la quête. Donc cette journée du 27 novembre restera un souvenir gracieux et pour les pauvres et pour les appréciateurs de bonne musique.

Nos félicitations aux dames de la Conférence de St Vincent de Paul.

Théâtre St-Charles.

Deux représentations seront données aujourd'hui du mélodrame de M. W. Bertram : *The Pulse of New York*. Pièce à grand spectacle qui doit assurer les recettes et de la matinée et de la soirée.

Académie de Musique.

Nous aurons rarement l'occasion de voir une comédie plus émouvante et plus égayante tout à la fois que *The Old Homestead*. Le temps semble en avoir accru augmenté la vogue et les acteurs qui en florissent actuellement les répètent à la hauteur de leur tâche. La pièce sera le spectacle de la matinée et de la soirée de ce jour.

Grand Opera House.

Grand programme de la troupe des Minstrels de A. G. Field. Deux représentations aujourd'hui, à midi et le soir.

For Malaria, Liver Trouble, or Indigestion, use BROWN'S IRON BITTERS

UN ÉLÉPHANT DE GRANDE VALEUR.—Un ingénieur anglais, en résidence à Calcutta, possède un éléphant de grande valeur, qui fut atteint d'une affection particulière des yeux, à la suite de laquelle il perdit complètement la vue.

Le maître désolé consulta un habile chirurgien du pays et le pria d'essayer de tous les remèdes imaginables pour guérir son favori.

Le chirurgien se décida à user du nitrate d'argent, qui lui avait réussi jusqu'ici dans des maladies semblables contractées par des hommes.

Le cornac fut alors mandé, des instructions lui furent données et, quelques instants après, le pachyderme arrivait et s'agenouillait devant l'homme de l'art ; celui-ci appliqua rapidement une couche de nitrate d'argent sur un des yeux malades.

A peine l'éléphant eut-il senti le contact de la terrible solution, qu'il poussa un rugissement aigu et que, pendant quelques temps, il fut comme fou, allant et venant dans son enclos, renversant tout devant lui ; ce ne fut qu'au bout de quelques heures que son cornac parvint à le calmer.

Le chirurgien revint quelques jours plus tard. Il s'aperçut alors que son remède lui avait fait merveille : l'œil était en effet complètement guéri et la vue recouvrée. Il résolut en conséquence de traiter le second œil de la même manière que l'autre. Mais, se rappelant de quelle façon l'éléphant avait accueilli ses soins la première fois, il demanda que l'animal fût mis hors d'état de nuire.

Son appréhension était peu justifiée. En effet, l'éléphant eut à peine reconnu la voix du docteur, qu'il accourut, et s'agenouilla devant lui. Le chirurgien ne se fit pas prier et procéda avec dextérité à la seconde application de nitrate d'argent. Pendant tout le temps que dura l'opération douloureuse, le pauvre animal ne fit entendre aucune plainte ; au contraire, il caressait doucement l'opérateur de sa trompe, et, l'affaire terminée, le reconduisit hors de son enclos avec toutes les démonstrations de la joie la plus vive.

La seconde opération réussit aussi bien que la première.

ATHENEE LOUISIANAIS.

Concours de 1892.

Considérant que le choix du sujet laissé à chaque concurrent, n'a pas produit les résultats qu'on en espérait, l'Athénée décide de revenir à l'ancien système. M. le Président invite chacun des membres présents à proposer un sujet qui devra être traité *par les concurrents des deux sexes*.

Le sujet suivant réunissant la majorité des suffrages, est adopté :

DE LA PART PRISE PAR LES CRÉOLES DANS LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES DE LA LOUISIANE.

PROGRAMME.

L'étendue de temps fixée pour le concours est de sept mois, du 15 juillet prochain au 16 février 1893.

L'auteur du manuscrit qui sera été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement *sur le recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser dix pages.

Chaque manuscrit sera remis sous un pli d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, n'ouvrira seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

La date du lauréat ou de la lauréate sera proclamée après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

L'Athénée décide qu'un prix consistant en une médaille d'or sera offert aux institutrices des deux Ecoles Publiques Supérieures, où l'enseignement du Français fait partie du programme des études, ainsi qu'à celle de l'Union Française, pour être décerné à chacune des élèves de ces institutions, qui, d'après la déclaration de sa maîtresse, aura le plus mérité cette récompense par son application à l'étude du Français.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER.
P. O. Box 725.

PAR MACOM, DENIS & KERNAGHAN

AUCTIONS JUDICIAIRES

Magnifique Résidence - Cottage,

Faisant face à la Place Congo,

No 177 RUE STE-ANNE,

Entre les rues Remparts et St-Claude.

Succession de Lizzie Rivoes.

No 26,968—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACOM, DENIS & KERNAGHAN.

CHEMIN LEGAL — Succession, bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 21 décembre 1892, à midi, à la bourse des Encanteurs, il sera vendu à la porte principale, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la susdite Cour, Division E, dûment rendu le 16 novembre 1892, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir :

Le magnifique cottage élevé, en bois, dans le deuxième district de cette ville, No 177 rue Ste Anne, dans l'isle bornée par les rues Ste-Anne, Dumaine, Remparts et St-Claude. Il est situé entre des lignes de terrain, avec des enverges de chaque côté, bien éclairé et ventilé, et contenant de larges galeries sur le front et à l'arrière ; six chambres dans la partie supérieure et une sur rez-de-chaussée, outre la pièce au rez de chaussée pour plusieurs chambres additionnelles, grande cour pavée, citerne, gaz et eau. Le dit terrain est désigné par la lettre B, d'après le numéro de Lewis Pilié, Esq., arpenteur, daté le 19 juin 1885, annexé à un acte reçu par Alfred Mercier, Esq., notaire, daté le 11 septembre 1885, et enregistré au folio 44 livre 4 B rue Ste-Anne, sur 76 pieds 3 pouces de front sur la dite rue Ste-Anne, sur la ligne divisant du lot A, de la dite rue Ste-Anne, de la, une autre profondeur de 51 pieds de profondeur sur la ligne de division entre B et C, et la plus rapprochée de la rue des Remparts, de 6 pieds 6 pouces 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Ste-Anne, de là, une autre profondeur de 66 pieds 2 pouces, sur une largeur de 39 pieds 3 pouces sur la ligne du fond.

Conditions—Comptant ; 10 pour cent comptant du prix d'adjudication sera requis au moment de la vente.

A cet de vente ordonnée par Fred Adolph, Esq., notaire, pour l'héritier.

13 nov—19 26—déc 3 10 17 24

AUCTIONS JUDICIAIRES

SUCCESSION
—DE—
HENRY BITTERN.

No 9,891.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BYRNE & BECKERDER—Placide 7 Bruns, Encanteurs—Bureau : No 152 rue Commerce—MERCREDI, 7 décembre 1892, à midi, il sera vendu à l'hôtel à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un ordre rendu le 15 août 1892.

Un certain lot de terre dans l'Isle bornée par les rues Remparts, St-Claude, Desiré et Prieur, mesurant 27 pieds 6 pouces de face à la rue Remparts sur 70 pieds 9 pouces de largeur dans le fond et 150 pieds 9 pouces de profondeur.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente passera chez T. Semmes, notaire.

6 nov—d 9 16 23 30—déc 7

Dr. PRICE'S Cream Baking Powder.

La seule Poudre de Crème de Tartre Pure.—Pas d'Ammoniaque ; Pas d'Alun.

En usage dans des millions de familles—40 années d'épreuve.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 30 Nov. 1892.—Indications pour la Louisiane : Beau temps ; plus chaud, vents devenant sud-est.

Température du 29 novembre 1892.
Thermomètre de R. A. L. Ulrudel, Opticien,
No 143 rue du Canal,
Entre Carondelet et Baronne.

7 heures du matin	Fahrenheit	Centigrade
Midi	66	18
3 P. M.	66	17
6 P. M.	64	17
9 P. M.	64	18

Mariages, Naissances et Décès, inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.—Charles P. Gouli à Mlle Julie Wolfe ; Victor F. Wilson à Mlle A. Olive ; Edward Vosse à Mlle Mary Fitzpatrick ; Alexander Baptiste à Mlle Clémence Bennett.

NAISSANCES.—Mme Alphonse J. Mulvey, une fille ; Robert Geiger, une fille ; Charles Peppe, un garçon ; Mme Octave Peppe, une fille ; Mme Balthazar Lacoste, une fille ; Gustave Lee, une fille ; William Hauer, un garçon ; Charles Peppe, une fille, A. B. Bach, un garçon ; A. Beenkow, une fille ; Alexander Ball, un garçon ; F. Irving Kinear, une fille ; Charles C. Armbruster, une fille ; A. Seibert, un garçon.

DÉCÈS.—Andrew J. Miller, 2 mois, 256 rue Perdido ; Elizabeth Moore, 4 ans, accoucheuse Washington et Prieur ; Hector Gaziero, 80 ans, paroisse St Martin ; Maria Johnson, 47 ans, 212 rue Jeannette ; Mme Veuve A. Chéneville, 67 ans, 124 rue Congress ; Lena Dreyer, 63 ans, enseignante Manuel et Remparts ; Mme Veuve E. McGrail 53 ans, 43 rue Ste-Marie ; Mme Veuve G. Michel, 92 ans, 122 Grande Route St-Jean ; F. Masicot, 80 ans, 2026 rue Conti ; Ida Giraldez, 4 mois, 646 rue Poydras ; John Lee, 24 ans, Hôpital Flint ; Herbert a Howard, 1 an, St-Vincent's Infant Asylum.

Cour de Circuit des Etats-Unis.—En réponse à la citation de son partenaire qui leur a été adressée, les présidents des Unions et membres du Comité de Cinq ont, par le ministère de leur avocat, nié les délits qui leur sont imputés dans l'acte d'accusation. Ils déclarent qu'ils sont des ouvriers de bonne réputation, légalement unis, dans un but légal, ainsi que le prouvent les constitutions de leurs associations.

Ils n'ont point cherché à entraver le commerce. Les unions et les officiers désiraient une entente pacifique avec les patrons et voulaient recourir à l'arbitrage que les marchands ont refusé. Les membres des unions ont visité le travail individuellement, et ce faisant, ils n'ont violé aucune loi et n'ont fait qu'exercer leur droit de quitter le travail lorsque les conditions auxquelles ils sont employés cessent de leur plaire.

Le comité de 5 n'a point dit que seuls des membres des Unions devaient être employés avant que ce terminât le différend.

Les défendeurs ne reconnaissent avoir commis aucun des délits dont ils sont accusés, demandent que l'accusation soit retirée sans délai.

Les Etats-Unis contre T. R. Sanders et M. Kyle pour $100

Deuxième Cour de Recorder.—MM. A. Bassetti et W. H. Churchill, agents de la loterie mexicaine, chez lesquels ont été saisis des billets, des listes, des circulaires et qui ont été arrêtés pour violation de la loi par laquelle la loterie Louisianaise est reconnue la seule légale dans l'Etat, ont comparu hier matin devant le juge Moulin et ont tous deux leur culpabilité pour chacune des 9 accusations qui pesaient contre eux, ils ont été condamnés à $25 d'amende. Ils ont donc payé $225 d'amende et les accusations portées contre eux ont été annulées.

Levee Board.—Au récent meeting du Orleans Levee Board, il a été décidé que les habitants d'Algier qui ont été exproprié, recevront une indemnité dans les premiers jours de janvier.

Le Levee Board instruira des poursuites contre les personnes qui occuperont les rives du Vieux Basin.

M. W. P. Nicholls a été nommé membre du comité d'expropriation en remplacement de M. W. R. Lyman, démissionnaire.

Le Northeastern RR. Co. sera requise de terminer pour le mois de mai 1893 le tains de la Promenade Florida.

Le comité exécutif a été chargé de la réparation de la levée, en face la brasserie du Pélican.

On construira à Algier une levée temporaire ; le coût de la construction d'une levée de 3 milles de longueur devant atteindre la somme de $400,000.

Chute.—Hier soir à 6 heures 45, Chas. Thoier, âgé de 38 ans, qui conduisait une voiture de déménagement pour J. G Grant, a fait une chute de son siège et s'est contusionné la jambe gauche.

Vols.—Deux jeunes gens de 21 à 22 ans, qui prétendent être jockeys venant de Chicago, ont été arrêtés hier par les détectives Hall et Dale pour vol. Ils se présentaient tous deux pour louer des chambres garnies, et tandis que l'un examinait les appartements avec la propriétaire, l'autre empochait les objets de quelque valeur. Ils ont aussi commis des vols au No 150 de la rue des Remparts et rue Casilope entre St-Charles et Prytania.

Attaque nocturne.—Hier matin, à 3 heures, M. Chas Wolf qui habite rue Chippewa No 349, passait ancoignure Chippewa et Soraparu, lorsqu'il a été arrêté par deux individus qui lui ont demandé s'il allait payer à boire. Il leur a répondu qu'il n'avait pas d'argent et les deux rôdeurs l'ont terrassé et ont ensuite pris la fuite. M. Wolf a donné leur signalement à la police.

Brûlures.—Hier, à 1 heure de l'après-midi, Marie Kroeger, âgée de 44 ans, et habitant au No 61 de la rue N. Franklin, a mis le feu à ses vêtements en passant dans la cour près d'un fourneau allumé. Elle a été très grièvement brûlée aux jambes.

Accident de voiture.—A 4 heures 30 P. M. le cheval d'un individu resté inconnu et qui passait dans un jumper, rue du Canal, a pris peur et Fisherman, jeté à terre, s'est blessé à la main droite. La voiture a été démolie et le cheval a eu les deux jambes cassées. Il a été abattu.

Winter Meeting.—On sait que l'ouverture de la saison de courses des Fair Grounds a été fixée au 10 décembre et que l'administration compte faire son possible pour qu'elle soit très brillante. Pelouse, piste, tribunes, écuries, tout a été réparé, remis à neuf pour le confort du public, et déjà commencent à arriver les écuries de quelques grands propriétaires.

Il est arrivé hier, par le Louisville & Nashville, 12 chevaux à MM. Morgan & Starfield, 11 à Frank Kermess, 11 à Gaser & Gazzia, 13 à P. Jones, 12 à D. W. Kelly, 11 à J. M. Withers, 11 à Jas Cahill, 12 à E. H. Stevens.

A chacun d'eux a été assignée une place dans les écuries des Fair Grounds, où ils seront entraînés d'ici à l'ouverture de la réunion d'hiver qui attirera, cette année, un grand nombre d'étrangers, étant donné le nouveau plan adopté par le Jockey Club.

Les conducteurs de chars.—Le bruit court qu'une autre grève des conducteurs de chars employés par M. Walker était imminente parce qu'il avait refusé après la grève générale, de reprendre 19 des grévistes. Un meeting a eu lieu hier au Board of Trade en vue de régler définitivement la question.

A ce meeting assistaient les cinq membres du Comité des Marchands, le président de l'Union des Conducteurs de Chars, M. Mc. H. Leonard, président du Amalgamated Council et quelques uns des conducteurs qui ont perdu leur place.

M. Walker a dit qu'il n'avait renvoyé aucun de ces hommes. Ce sont eux qui ont quitté, et des 450 à 480 conducteurs qu'il emploie, 19 seulement n'ont pas été repris.

Il s'est déclaré prêt à les reprendre lorsqu'il y aurait pour eux une place sur une de ses lignes, et les deux parties ont accepté comme médiateurs les cinq membres du comité des marchands.

Brûlée.—Hier soir, à 5 heures, Mlle Lottie Diehl, âgée de 18 ans, et habitant rue Constance No 537, ayant allumé une lampe qu'elle venait de remplir de pétrole, a jeté sur le plancher son allumette qui est tombé dans du pétrole qui avait été renversé et qui s'est enflammé, mettant le feu aux vêtements de Mlle Diehl.

Effrayée, elle a couru dans une chambre et a mis le feu à un lit qui a été endommagé pour $15. M. Diehl et ses fils sont venus au secours de la jeune fille qui a été grièvement brûlée aux jambes jusqu'à la ceinture. M. Diehl et son fils se sont brûlés aux mains en éteignant les flammes. Ils ont reçu tous trois les soins des étudiants.

Grand jury.—Le Grand jury a porté hier une accusation en blanc pour meurtre et a ajourné d'aujourd'hui.

AFFAIRE FITZGERALD.

Hier matin eut comparu devant la section A de la cour criminelle, les sept individus accusés de l'assassinat du capitaine Fitzgerald, tué dans la soirée du dimanche 7 août, au marché Ste Marie par un des membres d'une bande de hoodlums qu'il essayait d'arrêter en compagnie d'autres agents.

Les accusés sont : J. Donelon, Dan Connors, J. Riley, D. Donahue, M. Gallagher, C. Chisholm et Joe John.

Ils étaient représentés par MM. B. Sansum et O. Paquette. M. Henriques représentait Donelon.

L'Etat était représenté par l'avocat de district Butler et son assistant M. Lionel Adams.

A 10:30 heures, la séance a été ouverte. Les curieux avaient pris place en grand nombre sur les gradins dont pas une place n'était inoccupée.

Les prisonniers étant amenés à leurs bancs, on a fait l'appel des témoins à charge et à décharge qui ont été déchargé jusqu'à ce matin. On a commencé immédiatement la formation du jury.

Le 1er juré a été M. Fred. Boyer. La composition du jury a été longue et difficile.

A 4 heures, les 300 noms ayant été épuisés, la séance a été ajournée à ce matin à 10:30 heures, et les quatre jurés choisis ont été enfermés :

Ce sont MM. Fred. Boyer, Geo. C. Smith, Aug. Bowmann et P. J. Poelman.

CONSEIL MUNICIPAL.

Le meeting régulier des membres du Conseil a eu lieu hier soir à 7 heures sous la présidence de l'adjoint Irwin Jamison.

Vingt-quatre membres étaient présents.

1. Le message du maire est ainsi conçu :

2. Rapport du trésorier pour la semaine finissant le 26 courant.

3. Communication du secrétaire de l'hôpital pour le traitement des maladies des yeux, oreilles, etc., dans laquelle il soumet une demande des directeurs pour une allocation de $2,500 dans le budget de 1893.

3. Communication du chef de police, contenant un rapport sur l'emplacement des bottes d'alarmes du wagon de police.

4. Pétition de J. H. Dow qui demande à établir un tir à la carabine au No 34 de la rue Royale.

5. Communication du Board of Trade relativement à la nomination de délégués municipaux à la Convention du Canal du Nicaragua.

6. Communication de J. C. Cowdrey, qui demande l'autorisation de jeter des coquilles d'huitres sur la levée.

7. Rapport du commissaire des travaux publics relatif au travail des prisonniers.

8. Communication de W. S. Comerford et W. P. Brace dans laquelle ils protestent contre l'ordonnance relative aux buvettes et demandent que tous les employés du gouvernement municipal profitent de la demi-journée de samedi.

9. Pétition des propriétaires du 7ème district, qui prodemandent ouvrir la permission donnée à M. Fourcade, d'établir une laiterie dans l'îlot situé sous Madison et Septième.

10. Pétition de propriétaires qui demandent la fermeture de la fabrique de citerne située au No 107 de la rue St-Charles.

Signé : JOHN FITZPATRICK,
Maire.

Lecture des rapports des divers comités.

Le Conseil qui, au dernier meeting, n'avait pas pris de décision au sujet du veto du maire sur l'ordonnance relative aux fabriques de tonneaux, contient ce veto par au vote de 20 contre 3. MM. Gautier, Lorch et Callahan votent nes. Lecture de l'ordonnance de M. Lorque, ayant pour objet d'annuler l'ordonnance de M. Kane, relative aux buvettes.

M. Kane prend longuement la défense de son ordonnance et propose d'obtenir l'avis de l'avocat de la ville avant de voter définitivement sur l'ordonnance de M. Lorque.

Cette motion est adoptée et l'ordonnance est renvoyée devant le comité.

Adoption d'une ordonnance par laquelle le contrôleur reçoit l'ordre d'annuler les bills de taxes de A. N. Porter.

Adoption d'une ordonnance par laquelle le même reçoit l'ordre de solliciter intégralement les taxes de J. Barbazon.

Adoption d'une résolution autorisant le *Meschc Club* a établir un tir au No 474 de la rue des Remparts.

Adoption d'une résolution autorisant Alf. Crozat à établir des chevaux de bois coin Bamin et Fremaux.

MM. Desforges, Brand, Thriffley et Loreh sont nommés délégués à la Convention du Canal de Nicaragua et une somme de $500 est votée pour payer une partie des frais de cette convention.

Mort.—Hier soir à 8 heures, est mort à l'hôpital, des suites de sa blessure, Willie Keenan, un jeune garçon qui avait été frappé lundi soir d'un coup de couteau à la poitrine par Charley Richardson avec qui il avait eu une discussion. Richardson a été arrêté et le couteau dont il s'est servi a été retrouvé chez lui rue Perdido No 262 1/2.

Prisonnier.—Albert D. Holcombe, député-shérif de Mobile, Ala., est arrivé hier matin en ville, pour prendre charge de Frank Britter et le ramener à Mobile. Frank Britter est âgé de 38 ans et a tué son frère Willie, âgé de 12 ans, à Whistler, Ala., le 27 octobre, parce qu'il refusait d'aller chercher pour lui des œufs. Comme Frank insistait, l'enfant s'est mis à courir et son frère lui a tiré un coup de revolver.

La balle l'a atteint au côté gauche de la poitrine et la mort a été instantanée.

Butler s'était réfugié à la Nouvelle-Orléans, il y a trois semaines, et il a été arrêté samedi soir au pied de la rue Lafayette.

Le shérif Holcombe est parti avec lui hier soir à 7 heures 50, par le L. & N. R. R.

Le nouveau 4 pour-cent de la Louisiane.

On sait que le "Board of Audit and Exchange," dégoûté ces temps, s'occupe activement, en vertu de la loi votée à la dernière session de la Législature, d'échanger les anciennes obligations 4 pour cent de la Louisiane contre de nouveaux bons. Le résultat de ces opérations jusqu'à présent a été affiché hier au Stock Exchange. Nous reproduisons :

STATEMENT.

Nos.	Dénomination.	Montant.
1 à 128	$ 100	$ 12,800
1 à 376	500	188,000
1 à 1,067	1,000	1 067,000
Total		$1,288,800

LA FEMME STÉNOGRAPHE.—Nous lisons, dans le *Voltaire*, de Paris :

"C'est du Nord, aujourd'hui que nous vient la femme sténographe.

"Le Parlement danois a permis la présence dans l'hémicycle de sténographes féminins. C'est Mme Grundtvig, l'épouse de Valmyre de là bas, qui a, la première, saisi au vol les paroles des députés du Danemark."

L'AGITATION OUVRIÈRE BELGE ET LE SUFFRAGE UNIVERSEL.

Bruxelles, 15 novembre.—Dans une importante réunion de la Fédération du parti ouvrier, il a été décidé de réunir un congrès afin de discuter une seule proposition : la grève générale.

Une dizaine de meetings sont organisés, pour cette semaine, dans les faubourgs.

OFFICIER DE HAUTE TAILLE.—Quel est le plus grand des officiers de l'armée française ?

Ce n'est pas le colonel Michal, on l'a dit ; mais le *Gaulois* prétend que ce n'est pas davantage le général du Paradeuil, que nous avions indiqué.

Notre confrère affirme que le plus grand officier est le lieutenant de Vaisseau, du 95e régiment d'infanterie en garnison à Bourges. M. du Veane mesurerait deux mètres huit centimètres.

Un marche, à la tête de la compagnie, bien qu'à pied, il serait presque de même taille que son capitaine à cheval. L'effet doit être des plus curieux.

On dit que sa mère, son frère et sa sœur sont presque aussi grands que lui.

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

La situation politique en France.

Le Président Carnot en conférence avec M. Floquet et le sénateur Leroy sur la situation.

La mission de former un nouveau Cabinet sera confiée à MM. Brisson, Tirard ou Bourgeois.

Les journaux La République Française et le Parti National.

Paris, 29 novembre—La majorité à la Chambre des Députés qui a renversé hier le cabinet, en refusant de voter l'ordre du jour ainsi que le demandait le premier ministre Loubet, était composée de 121 républicains et 172 membres de la Droite et Boulangistes.

La minorité comprenait 193 républicains et 2 membres de la Droite ; cinquante-six membres ne sont abstenus de voter, restant exagouste républicains.

Le Président Carnot a eu une conférence ce matin avec M. Loubet. Il a convoqué M. Floquet, président de la Chambre des Députés, et le sénateur Leroy, afin de les consulter sur la situation.

On rapporte que si M. Brisson refuse de former un cabinet, que M. Carnot demandera à M. Tirard ou M. Bourgeois d'entreprendre cette mission.

Il est certain que MM. de Freycinet, Ribot et autres membres du ministère Loubet feront partie du nouveau cabinet.

Le journal la *République Française* déclare la confusion politique extrême, qui, dit-il, n'a jamais été aussi compliquée. La crise, ajoute la même feuille, pourrait les intérêts des ennemis de la République.

La presse conservatrice se réjouit de la chûte du ministère.

Le *Paris National* affirme que le Président Carnot enverra un message au Parlement afin de déterminer la situation.

Paris, 29 novembre—Dans le courant de la journée, le Président Carnot a fait appeler M. Brisson et lui a demandé de former un cabinet, en conservant dans celui-ci MM. Ribot et De Freycinet.

M. Brisson a promis de lui donner réponse demain après avoir consulté avec ses amis.

Paris, 29 novembre—Le bruit court que M. Ribot, ni M. de Freycinet n'accepteront un portefeuille sous M. Brisson, qui, dit-on, a l'intention de prendre le ministère de la Justice ainsi que le portefeuille de premier ministre. Un sentiment très prononcé en faveur de M. Brisson existait cette après-midi dans les couloirs de la Chambre des Députés.

L'affaire du Canal de Panama.

Paris, 29 novembre—M. de Lesseps et le baron Cottu ne peuvent pas prolonger devant le comité d'enquête, étant absents de Paris.

Le refus de M. Fontane de témoigner, est basé sur le fait qu'il est un des défendeurs dans la poursuite légale du directeur du Canal de Panama, qui a commis à examiné nombre de témoins cette après midi.

M. Lagnerre a témoigné que M. Arton avait déposé 300,000 francs dans un but politique en faveur du Canal de Panama.

M. Propper, associé dans la maison de banque Reinach, a dit que feu le baron Reinach avait donné à M. Arton 1,000,000 de francs en 1888.

Le témoin a dit avoir vu celui ci ou Alphonse après la faite de M. Arton de Paris. Malgré cette dénégation, le comité a décidé d'entendre le témoignage du cocher de M. Propper afin de trouver si celui-ci a été ou non en Allemagne.

On a annoncé cette après-midi, que le procureur général, avait refusé de soumettre au comité les pièces du document ayant trait à la poursuite des directeurs du Canal de Panama.

La raison donnée pour ce refus est, que cela serait contraire aux procédures judiciaires usuelles de livrer les papiers au comité et plus spécialement parce que l'avocat des défendeurs y est opposé.

La nouvelle de cette décision de la part du procureur-général n'a fait qu'augmenter l'excitation dans les couloirs de la Chambre des Députés, et l'on se demande quelle attitude va prendre maintenant le comité d'enquête.

Mesure française.

Paris, 29 novembre—Le trois pour cent est coté à 97 francs 42 1/2 centimes.

L'affaire Deacon.

Paris, 29 novembre—M. Edward Deacon, en parlant du refus de la mère supérieure du couvent de Notre Dame de l'Assomption de recevoir la petite Glady Deacon, dit que la décision de la mère supérieure est très naturelle. Son refus de recevoir l'enfant est dû au scandale causé par l'action de Mme Deacon.

Si une décision est ajournée à Aix sur l'appel de Mme Deacon de la juridiction de la cour inférieure de la juger pour adultère criminelle, M. Deacon demandera un divorce à New York. Il ajoute que dans l'action qu'il intentera pour un divorce, il mêlera les noms du prince Lepoix, du comte de la Rochefoucauld et de Léon Renault à cette affaire.

Le prince et la princesse de Galles.

Londres, 29 novembre—Le prince et la princesse de Galles s'embarqueront à Marseille sur le yacht royal *Osborne* vers la mi-janvier, et visiteront Naples, Palermes, Corfe et Athènes, et reviendront à temps à la Riviera pour assister aux fêtes du carnaval.

Une députation d'ouvriers aura employé a une entrevue avec M. Shaw Lefevre.

Londres, 29 novembre—Une députation d'ouvriers sans emploi a eu une entrevue hier avec M. Shaw Lefevre, premier commissaire des travaux publics, afin de solliciter le gouvernement peut procurer du travail à quelques-uns des hommes sans emploi.

M. Lefevre a promis que du travail serait donné à quelques-uns des ouvriers lorsque la prison Millbank sera démolie pour élargir sur le côté de celle-ci, la bâtisse où doit placer la collection de tableaux de Tate.

Il a ajouté qu'il sympathisait avec les ouvriers qui n'ont pas de travail et avec leurs familles, mais le board des travaux publics ne peut dépenser de l'argent, à moins d'avoir la sanction du Parlement.

Les ouvriers n'ont pas lieu de se plaindre du montant déjà dépensé pour les travaux publics à Londres.

Le conseil d'Etat russe.

St-Pétersbourg, 29 novembre—Le conseil d'Etat a décidé d'élever les droits sur le coton à 140 copecks par pood (environ $1 05 par 36 livres) par mer, et à 156 copecks ($1 15) par pood, par terre.

Les droits seront payés en or.

Désir offert pour le ministre du commerce prussien, M. Von Berlepsch, à M. William Walter Phelps, ministre des Etats-Unis.

Berlin, 29 novembre.—M. Von Berlepsch, ministre du commerce prussien, a offert hier à dîner à M. William Walter Phelps, ministre des Etats-Unis, à sa résidence officielle.

Un grand nombre de membres distingués du Reichstag étaient présents. Cela indique les relations amicales qui existent entre le gouvernement et M. Phelps.

Anarchistes en jugement pour attaque sur la prison de Xeres.

Londres, 29 novembre—Le correspondant du *Standard* à Madrid dit : Le procès a commencé à Xeres de quarante-six individus, accusés de complicité dans l'attaque de nuit, faite en mois de janvier 1892 par les anarchistes sur la prison de Xeres.

Le maison de sœur et les routes qui se trouvent aux environs de Pendroit où résidaient les anarchistes et d'où l'attaque a commencé, sont gardées par la police et les troupes. Les prisonniers ont pris un air communicatif et causent par des saillies bien armés.

Le duc de Veragua en Russie.

Londres, 29 novembre—Le correspondant du *Standard* à St-Pétersbourg dit, que les cercles des provinces du gouvernement prennent des mesures énergiques contre les famines, indiquant que la famine sera encore plus grande qu'en 1891.

Dans plusieurs endroits des paysans meurent de faim.

Le journal *Standard*.

Londres, 29 novembre—Le journal *Standard* écrit que la tempête en Allemagne a diminué. On rapporte de fortes neiges dans les montagnes.

Le gouvernement russe.

St-